

Relations internationales

RIGA, LETTONIE – DIMANCHE 22 ET LUNDI 23 FÉVRIER 2015

**CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'EMPLOI DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES ET CANDIDATS ÉTATS
MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

Rapport

La conférence interparlementaire s'est tenue dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne. La Chambre des représentants a délégué M. Vincent Van Quickenborne, président de la commission des Affaires sociales.

Session d'ouverture

Les participants à la conférence ont été accueillis par Mme Inara Murniece, présidente du Parlement de la Lettonie. Elle a passé en revue les principaux défis qui se posent dans les domaines abordés au cours de la conférence: un marché du travail inclusif, l'entrepreneuriat social et l'initiative "garantie pour la jeunesse".

Deux intervenants ont ensuite présenté un exposé:

- M. Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne pour l'euro et le dialogue social;
- Mme Aija Barca, présidente de la commission des Affaires sociales et du Travail du Parlement letton.

M. Valdis Dombrovskis affirme qu'une croissance économique stable constitue la meilleure garantie pour l'emploi et que trois conditions doivent être remplies pour atteindre cet objectif : investissements, réformes structurelles et discipline fiscale. Il souligne que la politique de la Commission européenne définit des orientations, tout en laissant aussi beaucoup de latitude au niveau national pour leur mise en œuvre spécifique : les États membres de l'Union européenne peuvent travailler sur mesure et un rôle important est dévolu aux parlements nationaux dans l'élaboration des mesures.

Mme Aija Barca a évoqué plus en détail le rôle que les parlements nationaux peuvent jouer dans le développement de politiques dans les domaines couverts par la conférence interparlementaire. L'oratrice s'est déclarée opposée à une politique d'austérité unilatérale et a plaidé en faveur d'une approche équilibrée, dans le cadre de laquelle les objectifs sociaux pourraient également être réalisés durablement et où l'enseignement, la formation professionnelle et un marché du travail efficace auraient un effet fécond les uns sur les autres.

Session 1 – Favoriser l'intégration dans le marché du travail des groupes les plus vulnérables

Trois orateurs sont intervenus lors de cette session :

- *M. Uldis Augulis, ministre des Affaires sociales de la République de Lettonie*, a présenté les priorités de la présidence lettone du Conseil de l'Union européenne ;
- *M. Robert Anderson, responsable du département des conditions de vie et de la qualité de vie de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail*, s'est attardé sur les moyens créatifs de favoriser l'accès des personnes présentant une déficience fonctionnelle ou mentale au marché du travail, et ce, en mettant à profit les possibilités de coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises ;
- *Mme Gunta Anca, présidente de Sustento (fédération lettone des associations de personnes handicapées), membre du Comité économique et social européen (CESE) et vice-présidente du Forum européen des personnes handicapées*, a présenté les points de vue du CESE dans le domaine d'action concerné. Elle a identifié différentes voies vers l'inclusion : l'instauration de systèmes de quotas dans les entreprises, l'apport d'une aide aux personnes handicapées par des entreprises spécialisées, le subventionnement de certains emplois et les actions visant à encourager les employeurs à engager des personnes issus de groupes défavorisés.

M. Vincent Van Quickenborne a commenté le système belge des titres-services, qui a démontré sa valeur ajoutée. Il procure un emploi, des droits sociaux et une expérience professionnelle aux personnes peu qualifiées et assure un service de qualité en faveur des couples à deux revenus. Comme l'État subsidie ce type d'emploi, ces services restent peu coûteux, ce qui a conduit à la « régularisation » du secteur de l'aide ménagère, un secteur qui était auparavant gangré par un recours massif au travail au noir.

Le secteur du commerce électronique, en plein développement, offre également de nouvelles perspectives aux personnes peu qualifiées. Étant donné que l'emploi est forcément plus flexible dans la nouvelle économie que dans les secteurs traditionnels, notamment en ce qui concerne les heures de travail, nos sociétés doivent basculer vers une organisation du travail qui soit davantage adaptée au XXI^e siècle, et qui reconnaisse la valeur ajoutée de la flexibilité accrue des conditions de travail. À cet égard, les syndicats se montrent généralement conservateurs, mais ne pourront pas, à terme, enrayer cette évolution vers plus de flexibilité.

Session 2 – L’entrepreneuriat social : un outil au service des objectifs sociaux

Cette session est introduite par les orateurs suivants :

- *Mme Agnes Jongerius*, vice-présidente de la Commission de l'Emploi et des affaires sociales du Parlement européen, a identifié deux défis cruciaux : il y a encore un manque d'attention et de considération de la part de la société à l'égard de l'entrepreneuriat social et les possibilités de financement doivent être élargies ;
- *Mme Ariane Rodert*, vice-présidente du Groupe III du CESE, a souligné l'importance de l'entrepreneuriat social, tant pour le groupe cible des personnes handicapées que pour l'ensemble de la société. Elle attire également l'attention sur la valeur ajoutée des organisations coopératives, qui sont plus à même que l'État d'atteindre des groupes cibles spécifiques ;
- *M. Andris Bērziņš*, président de l'association samaritaine de Lettonie, a témoigné, fort de l'expérience de sa plate-forme, de l'importance de l'entrepreneuriat social pour les soins à domicile, qui ne peut se développer suffisamment dans l'économie régulière.

M. Vincent Van Quickenborne a donné un exemple réussi d'entrepreneuriat social en Belgique : la fédération de 113 magasins de recyclage, qui fournissent de l'emploi à 4.000 personnes, réalisent un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros et servent chaque année 3,6 millions de clients. La moitié des recettes de ces magasins proviennent de la vente, et l'autre moitié de subsides et de prêts. Un autre élément tout aussi important est que ce type d'entrepreneuriat rend notre économie plus durable (le recyclage étant proposé comme alternative à la culture du prêt-à-jeter) et ne fausse pas le marché.

Ce dernier aspect peut cependant poser problème dans le secteur du nettoyage : il convient de veiller à préserver la compétitivité des entreprises de nettoyage, qui, en principe, n'entrent pas en concurrence avec les entreprises de titres-services (qui offrent uniquement leurs services aux particuliers et non aux entreprises), mais qui, dans la pratique, peuvent tout de même être confrontées à une concurrence déloyale de la part de ce régime subsidié.

Session III - L'initiative « Garantie pour la jeunesse », un an après sa mise en place

Lors de cette session, trois orateurs ont présenté un exposé introductif :

- *Mme Marianne Thyssen*, Commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, a présenté les défis du plan « Garantie pour la jeunesse » de la Commission européenne. Elle a souligné sa complémentarité et son interaction avec le Fonds social européen et avec la politique menée par et dans les États membres de l'Union européenne ;
- *M. Juras Pozela*, président de la Commission de la jeunesse et des sports du Seimas de la République de Lettonie, a expliqué comment la Lettonie utilise la « garantie pour la jeunesse » pour offrir de nouvelles perspectives à des jeunes sans emploi ;
- *M. Emīls Anškins*, vice-président du conseil national de la jeunesse de Lettonie, a exprimé le point de vue de son organisation concernant l'initiative de la Commission européenne.

M. Vincent Van Quickenborne a pointé les divergences quant à la mise en œuvre du plan « garantie pour la jeunesse ». Il constate que, dans les faits, la mise en œuvre, en Belgique, de l'initiative « garantie pour la jeunesse » de l'Union européenne est complexe, étant donné que différents niveaux de pouvoir exercent des compétences en la matière. En ce qui concerne l'emploi, on observe également de grandes disparités entre les Régions : ainsi, le chômage parmi les jeunes est nettement plus élevé en Wallonie, et surtout à Bruxelles, qu'en Flandre. Le niveau fédéral reste compétent pour plusieurs mesures importantes, comme les stages pour les jeunes quittant l'école et la limitation des allocations d'insertion professionnelle à trois ans (ce qui incite les demandeurs d'emploi à rechercher un emploi de manière plus active). Pour les autres aspects, la responsabilité incombe aux Régions, qui gèrent la problématique à leur manière. La Région flamande montre le bon exemple : les jeunes doivent se présenter au VDAB dans un délai de six mois à compter de leur enregistrement en qualité de demandeur d'emploi, une obligation dont le respect peut, grâce au croisement et au couplage des données, être contrôlé sur le terrain.

Pour la mise en œuvre de la « garantie pour la jeunesse », les États membres de l'Union européenne peuvent s'inspirer de bons exemples que donnent certains pays, tels l'Allemagne, où la combinaison d'une formation théorique et professionnelle a fait ses preuves. Le succès de la formule dépendant notamment du développement de l'entrepreneuriat, cet aspect doit également être stimulé dans le cadre de l'initiative.